Date de publication Mardi 25 août 2009 à 19:12:30 **par** colok
Catégorie Nouveautés

Un petit coup de pouce pour le site Zataz et son fondateur !

Le fondateur de ZATAZ.COM de nouveau devant la justice, le 7 octobre prochain. Sympa la rentrée... L'avocate en charge de l'affaire qui a mis devant la justice Française le fondateur de ZATAZ.COM vient de m'informer que le procureur, il avait demandé la relaxe et avait été suivi par le juge, a réclamé à ce que l'affaire soit rejugée ! Bilan, on recommence tout depuis le début ! Pour rappel, via un moteur de recherche, j'avais pu constater des informations bancaires et des données privées sensibles sur un serveur FTP ouvert, en Anonymous, de cette société. Anonymous stipulant clairement qu'aucune restriction n'était mise en place pour accéder aux informations. L'entreprise avait été contactée via notre protocole d'alerte, comme nous le faisons depuis 14 ans. Des remerciements avaient suivi. Quelques mois plus tard, cette entreprise n'ayant pas apprécié l'article écrit sur cette découverte et sa correction avait attaqué le fondateur de ZATAZ.COM devant les tribunaux parisiens. Le 07 juillet dernier j'avais été relaxé ... ... Le 07 octobre prochain, on recommence tout depuis le début ! « C'est la première fois que je vois cela » stipule notre avocate. Bref, si vous souhaitez me soutenir financièrement, le premier tour de roue m'avait coûté 12.000 euros, une page don est à votre disposition : http://ovh1.zataz.com/Dons.html En attendant, nous continuerons à alerter bénévolement les entreprises Françaises qui laissent les données de leurs clients en accès libre sur Internet sans que cela puisse émouvoir le moindre internaute, média, legislateur qui passe.

Billet issu du site internet Colok Traductions:
https://www.colok-traductions.com

URL du billet
https://www.colok-traductions.com/index.php?op=billet&bid=1430